



**DELIBERATION N° 24/008 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'ORGANISATION DU COLLOQUE 2024 CENTRES DE SANTÉ  
SEXUELLE**

**CHÌ APPROVA L'URGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU 2024 CENTRI PÈ A  
SALUTE SESSUALE**

---

**REUNION DU 31 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un janvier, la Commission Permanente, convoquée le 23 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Christelle COMBETTE à Mme Valérie BOZZI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Hyacinthe VANNI à Mme Véronique ARRIGHI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2233-2, L. 2211-1 à L. 2233-2, et R. 22212-1 à R. 222-3 et R. 2311-1 à R. 2324-48,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** le projet porté par le service des centres de planification et d'éducation familiale de la Collectivité de Corse,
- VU** la stratégie nationale de santé sexuelle et de réduction des risques 2017-2030,
- VU** la stratégie régionale de santé sexuelle et de réduction des risques 2021-2024,
- VU** l'arrêté n° 23/878 CE du Conseil exécutif de Corse du 5 décembre 2023 portant sur l'affectation du crédit global de crédits du programme 5214 - centres de santé sexuelle,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **Ont voté POUR (10) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI.

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'organisation, par la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, d'un colloque et d'une série d'évènements en avril et mai 2024 sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une campagne de promotion et de prévention en santé sexuelle portant sur le thème « l'égalité filles-garçons : qu'en disent les jeunes ? ».

**ARTICLE 2 :**

**INDIQUE** que, pour ces manifestations, un montant de 25 000 € est affecté sur le budget de la Collectivité de Corse (programmes 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185). Les recettes d'un montant de 25 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 31 janvier 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 31 JANVIER 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU 2024 CENTRI PÈ A  
SALUTE SESSUALE**

**ORGANISATION DU COLLOQUE 2024 CENTRES DE  
SANTÉ SEXUELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de santé sexuelle (C2S) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de parole, individuels ou collectifs ouverts à tous. Ils permettent des échanges sur la vie relationnelle, amoureuse, affective et sexuelle, mais aussi de s'informer sur la contraception, les interruptions volontaires de grossesse et les infections sexuellement transmissibles.

Ce sont aussi des lieux de consultations gynécologique pour les mineurs et les non-assurés sociaux.

Dans les C2S, les usagers bénéficient d'examens médicaux, de prescription de contraception et de contraception d'urgence, d'interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses - et ce jusqu'à 7 semaines de grossesse -, de dépistages, de traitements de première urgence pour les infections sexuellement transmissibles.

Une des missions prioritaires des centres est la prévention en matière de santé sexuelle. Dans ce cadre, des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires mais aussi dans les centres sociaux, les instituts spécialisés ou encore les associations.

Les C2S participent à des actions organisées par différents partenaires.

Par ailleurs, ils organisent chaque année un colloque sur une thématique ciblée en lien avec leurs missions. Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain et permet de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience sur les problématiques choisies.

Pour l'édition 2024, les C2S souhaitent, comme l'année dernière, s'appuyer sur les représentations des adolescents pour créer avec eux des campagnes de prévention. Ils ambitionnent ainsi de répondre de manière pertinente à leurs préoccupations dans une approche globale et positive de promotion de la santé sexuelle.

Le thème de cette année est :

### **Égalité filles/garçons en matière de santé sexuelle : qu'en disent les jeunes ?**

Comme chaque année depuis trois ans, le colloque est associé au lancement des semaines de la santé sexuelle inscrite dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 dont les quatre priorités sont :

- la prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,

- la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- l'innovation.

La journée des C2S est prévue le jeudi 18 avril à CORTI. Quant aux semaines de la santé sexuelle, selon le calendrier ministériel, elles débuteront fin mai. A cette occasion, de nombreux événements seront organisés sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS), le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience acquise (COREVIH), et l'équipe nationale d'intervention en prévention et santé (ENIPSE).

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 25 000 €, concerneront la rémunération des intervenants, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants, l'achat d'objets publicitaires ainsi que la location de salles.

Les dépenses seront imputées au programme 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185, intitulé « frais de colloques et de séminaires », et ont été affectées par arrêté n° 23/878 CE du 5 décembre 2023.

Des recettes d'un montant de 25 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'organisation de l'ensemble des événements et activités ;
- d'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des événements et activités ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.